

Lettre ouverte à l'attention de  
Mesdames et Messieurs les Parlementaires

005362

Grenoble, le

**11 JUIN 2021**

**Objet : Rénovation énergétique : changer de braquet plutôt que de trafiquer le thermomètre !**

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

**Le taux de chômage communiqué aux français reflète-t-il la réalité du marché de l'emploi ? Assurément non. Notre pays se porte-t-il mieux à masquer cette réalité qui rejaillit ailleurs ? Evidemment non. De la même manière, en matière de rénovation énergétique, plutôt que de transformer les règles du jeu pour faussement atteindre les objectifs de la Stratégie nationale bas carbone, il est urgent de changer de braquet. Trafiquer le thermomètre ne change pas la fièvre.**

Quelques mois en arrière, au travers d'une volonté de réformer les critères de calcul du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), environ trois millions de passoires énergétiques chauffées à l'électricité, classées F et G, étaient proches de sortir d'un tel statut, sans faire de travaux.

Quelques mois en arrière, là-aussi, par un projet de réforme nationale, une modification des seuils des rénovations de niveau « Bâtiment Basse Consommation » a été tentée, en baissant le niveau d'exigence du label et en modulant ces seuils en fonction de l'énergie utilisée. A la clé, moins d'économie et de sobriété énergétique, la vie dure menée une fois de plus aux énergies renouvelables, et un recours au chauffage électrique très largement encouragé, bien qu'il s'agisse d'un choix presque irréversible au regard des coûts et de la complexité de la conversion à un système de chauffage central par la suite.

**Il s'agit-là de tentatives de mise en place de passe-droits illégitimes, anachroniques, visant à réduire les efforts en matière d'isolation et de réduction des consommations énergétiques, principales causes des émissions de gaz à effet de serre.** Des inepties qui évitent de soigner le mal et l'aggravent au contraire, des orientations ubuesques donnant des illusions aux usagers induits en erreur : avec de telles orientations, des logements avec une même consommation supporteraient des coûts de chauffage du simple au triple.

Nous nous réjouissons que le bon sens l'ait finalement globalement emporté, notamment grâce aux lanceurs d'alerte que constituent les associations environnementales et de solidarité qui ont pointé de telles absurdités. Mais jusqu'à quand ?

Encore une fois, **à l'occasion des débats concernant le projet de loi Climat et Résilience, le loup est revenu dans la bergerie** par l'intermédiaire d'un amendement, adopté, inscrivant une définition au rabais de ce qu'est une rénovation performante, notamment en donnant ce statut à des bâtiments classés C et D alors que ceux-ci consomment deux à trois plus d'énergie que les bâtiments étiquetés A et B. Climat et résilience ? Assurément non.

**Alors que le secteur du bâtiment est à l'origine de 25% des émissions de gaz à effet de serre, nous en appelons aux parlementaires pour enrichir amplement ce projet de loi qui ne comporte pour l'instant que des mesures timides en la matière et ne peut faire l'impasse sur les millions de personnes en situation de précarité énergétique.**

Changer de braquet et non pas reculer, c'est toute l'ambition que nous devons porter, nationalement comme localement. Localement, nous sommes prêts, et nous nous mobilisons davantage, depuis des années en ce sens, y compris financièrement, une mobilisation que nous souhaitons encore amplifier.

.../...

En accompagnant les copropriétaires, les propriétaires de maisons individuelles, en particulier les plus modestes, mais aussi les entreprises dans des programmes de rénovation ambitieux du bâti, en soutenant l'usage d'énergies renouvelables et locales, l'emploi de matériaux biosourcés et écologiques, permettant par là-même de dynamiser l'activité économique et l'emploi local, mais aussi de redonner du pouvoir d'achat et davantage de valeurs aux biens immobiliers.

Un accompagnement volontaire donc mais aussi par obligation pour nos Métropoles à la suite du désengagement de l'État concernant le financement des Espaces Info Energie, des lieux indépendants, prodiguant des conseils gratuits, de plus en plus sollicités, et nécessaires face aux démarchages commerciaux abusifs et multiples découlant de campagnes de communication nationales.

Un accompagnement par obligation également pour nos Métropoles pour faire face aux évolutions nationales, celles du programme « Habiter mieux » et « Ma Prime Rénov' copropriété » par exemple. L'évolution de ces dispositifs se traduit par **une forte diminution des aides de l'Etat aux copropriétaires modestes et très modestes, entraînant un reste à charge insoutenable, en augmentation sidérale, face auquel nous n'avons localement pas d'autres choix que de prévoir de compenser tout ou partie, soit de l'ordre de 10 millions d'euros sur les territoires métropolitains grenoblois et lyonnais.**

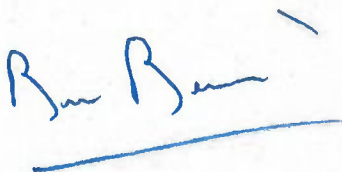
La loi Climat et Résilience doit être une opportunité de se tourner résolument, avec opiniâtreté, vers la transition écologique et la justice sociale. Il appartient à la puissance publique de s'attaquer au gisement d'économie d'énergie considérable du bâti et de se retrousser les manches pour réussir le changement d'échelle attendu en la matière, en conciliant transition écologique et justice sociale.

Un changement d'échelle impliquant de mobiliser tous les leviers, largement identifiés, encore dernièrement par Olivier Sichel, directeur général délégué de la Caisse des dépôts, missionné par le Gouvernement. Dans son rapport, remis au Gouvernement en mars dernier, sont une fois de plus recommandés, entre autres, de massifier le financement des aides aux opérations de rénovation globale, en priorisant les ménages précaires et les travaux les plus ambitieux, de réduire au maximum le reste à charge pour les plus modestes, d'avancer les aides publiques, de manière à faciliter des rénovations ambitieuses, accessibles pour toutes et tous, sans peser sur le budget quotidien de nos concitoyennes et concitoyens.

Changer de braquet et non pas reculer, c'est toute l'ambition que nous appelons de nos vœux auprès des parlementaires pour conditionner la location d'un logement au respect de critère de performance énergétique minimale. Une obligation, nous le déplorons, sans cesse repoussée, et pourtant attendue par de trop nombreux locataires vivants dans des logements indignes et indécents. Une obligation impliquant un accompagnement massif des propriétaires bailleurs.

A l'heure où l'Etat a été condamné pour inaction climatique, plus que jamais, nous appelons à changer de braquet et non pas reculer. C'est la condition pour engager un bond en avant pour le climat, pour l'activité économique et l'emploi local, pour le pouvoir d'achat et la qualité de vie, sans laisser personne de côté.

Bruno Bernard  
Président de la Métropole de Lyon

A blue ink signature of Bruno Bernard, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line.

Christophe Ferrari  
Président de Grenoble-Alpes Métropole

A blue ink signature of Christophe Ferrari, featuring a large, sweeping initial 'C' followed by a horizontal line.